COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE DE CANOE-KAYAK

Siège social : 3 rue de Torcy 77360 Vaires sur Marne

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

FRANCE AUDIT CONSEIL

S.A.R.L. de Commissariat aux Comptes au capital de 31 800 €uros Inscrite auprès de la COUR D'APPEL de PARIS

Siège social : 27/29 Avenue de Saint Mandé – 75012 PARIS Tél : 01 55 28 92 60

SIRET: 410 604 763 00020 APE: 6920Z RCS B 410 604 763

COMITE REGIONAL I.D.F. DE CANOE-KAYAK

Siège social : 3 rue de Torcy 77360 Vaires sur Marne

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Régional Ile de France de Canoe-Kayak, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, portent notamment sur les principes comptables suivis et les évaluations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Nous avons ainsi procédé à l'appréciation des approches retenues par votre association sur la base des éléments disponibles à ce jour. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables, ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérés comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et

met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait le 18 février 2021

Le Commissaire aux Comptes FRANCE AUDIT CONSEIL

Gilles MARIE

COMITE DECIONAL	ILE DE FRANCE DE	CANOEVAVAV
COMPLERACIONAL	TER DE ERANCE DE	LANUE KAYAK

3 Rue de Torcy

77360 VAIRES SUR MARNE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat
- Annexe

BILAN ACTIF

ACTIE			Exercice N 31/12/2020 12			Ecart N / N-1	
	ACTIF	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	15 600	173	15 427		15 427	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations corporelles Terrains Constructions	5 218		5 218	5 218		
IMI	Installations techniques Matériel et outillage Immobilisations corporelles en cours	492 540	383 604	108 936	57 864	51 072	88.26
ACTII	Avances et acomptes Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés				10 612	10 612-	100.00
	Immobilisations financières (1) Participations et Créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres	15 2 000		15 2 000	15	2 000	
	Total I	515 373	383 777	131 595	73 709	57 887	78.53
	Stocks et en cours						
ULANT	Créances (2) Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres	33 107 142 175	1 523	33 107 140 653	70 392 141 472	37 285 - 819-	52.97- 0.58-
CIRC	Valeurs mobilières de placement	11 630	_ 5_5	11 630	11 630		0.00
ACTIF CIRC	Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (2)	200 974		200 974	231 276	30 302-	13.10-
	Total II	387 886	1 523	386 364	454 770	68 406-	15 . 04-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecarts de conversion actif (V)						
\bigcup	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	903 259	385 300	517 959	528 478	10 519	1.99

⁽¹⁾ Dont à moins d'un an (2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N /	N-1
	Fonds propres	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	70
	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires Ecarts de réévaluation	5 500	5 500		
FONDS PROPRES	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau	299 421	263 426	35 995	13.66
FONE	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	5 804-	35 995	41 798-	116.12-
	Situation nette (sous total)	299 117	304 921	5 804-	1.90-
	Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement Provisions réglementées	52 074	23 296	28 778	123.53
	Total I	351 191	328 217	22 974	7.00
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	36 824	1 716	35 108	NS
FOND	Total II	36 824	1 716	35 108	NS
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges			. 23727 4 123 4 1	.p.197 57 8.3
P.	Total III		ASSESSE		
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	48 685	66 561	17 876-	26.86-
SS (1)	Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales	46 621	102 751	56 131-	54.63
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	25 700	29 234	3 534-	12.09
D	Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance	8 939		8 939	
	Total IV	129 944	198 546	68 601-	34.55
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	517 959	528 478	10 519	1.99

⁽¹⁾ Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

⁽²⁾ Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Euros	N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	2 550		2 550	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens		433	433-	100.00
Ventes de dons en nature Ventes de prestations de service Parrainages	43 347	138 183	94 836-	68.63
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible Ressources liées à la générosité du public	271 912	240 469	31 444	13.08
Dons manuels Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 186	7 275	3 089-	42.45
Utilisations des fonds dédiés	9 209		9 209	
Autres produits	31 636	66 603	34 966-	52.50
Total I	362 841	452 962	90 121-	19.90
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock Autres achats et charges externes	166 012	289 752	123 740-	42.71
Aides financières	11 401	205 752	11 401	12.673
Impôts, taxes et versements assimilés	2 274	1 539	735	47.74
Salaires et traitements	99 302	81 279	18 022	22.1
Charges sociales Dotations aux amortissements et aux dépréciations	22 144 38 563	23 600 18 093	1 457 - 20 470	6.17 113.14
Dotations aux amortissements et aux depreciations Dotations aux provisions	1 523	4 186	2 664	63.6
Reports en fonds dédiés	36 824	1 716	35 108	NS
Autres charges	5 029	3 686	1 343	36.4
Total II	383 071	423 852	40 781-	9.6
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	20 230-	29 110	49 340-	160 4
1 - Acountat a Captonation (1-11)	20 230	29 110	VIV. 42	103,43
(1) Dont produits afférents à des evercices antérieurs				

⁽¹⁾ Dont produits afférents à des exercices antérieurs

⁽²⁾ Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	509	967	458-	47.39
Total III	509	967	458-	47.39
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	509	967	458-	47.39
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	19 721-	30 077	49 798-	165.57
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	13 917	4 179 5 978	4 179- 7 939	132.80
Total V	13 917	10 157	3 760	37.02
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		4 240	4 240-	100.00
Total VI		4 240	4 240-	100.0
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	13 917	5 917	8 000	135.20
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	377 267	464 087	86 820-	18.7
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	383 071	428 092	45 022-	10.5
5, EXCEDENT OU DEFICIT	5 804-	35 995	41 798-	116.1

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liées à la Covid 19 ont eu des conséquences importantes sur notre structure, ainsi certaines actions n'ont pu être menées à leur terme. Ainsi, les comptes intègrent un montant de fonds dédiés pour un total de 36 824 €.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

		Valeur brute début	Augme	
		d'exercice	Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			15 600
Terrains		5 218		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		284 061		43 528
Matériel de transport		79 484		33 524
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		39 533		12 409
Avances et acomptes		10 612		
	TOTAL	418 908		89 461
Autres participations		15		
Prêts, autres immobilisations financières				2 000
	TOTAL	15		2 000
TOTAL G	ENERAL	418 923		107 061

	Diminutions		Valeur brute	Réévaluation
			en fin	Valeur d'origine
	Poste à Poste	Cessions	d'exercice	fin exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			15 600	15 600
Terrains			5 218	5 218
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			327 588	327 588
Matériel de transport			113 009	113 009
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			51 943	51 943
Avances et acomptes		10 612		
TOTAL		10 612	497 758	497 758
Autres participations			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			2 000	2 000
TOTAL			2 015	2 015
TOTAL GENERAL		10 612	515 373	515 373

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début	Dotations	Diminutions	Montant fin
	d'exercice	de l'exercice	Reprises	d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		173		173
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	239 953	24 095		264 049
Matériel de transport	73 769	8 489		82 257
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 492	5 805		37 298
TOTAL	345 215	38 389		383 604
TOTAL GENERAL	345 215	38 563		383 777

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations	Amortissements	Amortissements	Amortissements	Amortissements dérogatoir	
de l'exercice	linéaires	dégressifs	exceptionnels	Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	173				-
Instal.techniques matériel outillage indus.	24 095				
Matériel de transport	8 489				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 805				
TOTAL	38 389				
TOTAL GENERAL	38 563				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	4 186	1 523	4 187		1 523
TOTAL	4 186	1 523	4 187		1 523
TOTAL GENERAL	4 186	1 523	4 187		1 523
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 523	4 186		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts		2 000	2 000	
Autres créances clients	,	33 107	33 107	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		4 432	4 432	
Divers état et autres collectivités publiques		137 743	137 743	
	TOTAL	177 282	177 282	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice		2 000		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	48 685	48 685		
Personnel et comptes rattachés	5 363	5 363		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 180	7 180		
Autres impôts taxes et assimilés	34 078	34 078		
Autres dettes	25 700	25 700		
Produits constatés d'avance	8 939	8 939		
TOTA	L 129 944	129 944		